



Encombrement de poubelles

Par **yan**, le **07/09/2017** à **20:54**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement dans une résidence d'une vingtaine de logements. A la mi-Août le prestataire qui s'occupe de sortir et de rentrer les poubelles ne passe plus du tout, ce qui a entraîné un encombrement massif de sacs poubelles et bouteilles "de tri" (poubelle bleue). Après plusieurs appels de différents locataires, dont moi, j'ai reçu la visite à mon domicile de la gérante de notre agence de location. Elle m'a indiqué qu'elle n'arrivait plus à joindre le prestataire et qu'après plusieurs messages vocaux aucune réponse ne lui avait été faite. Elle m'a donc demandé de sortir et de rentrer les poubelles le temps qu'elle trouve une solution, ce que j'ai accepté pour le bien de tous. Cela fait une quinzaine de jours maintenant et toujours rien. Je me charge toujours de cette tâche sans contrepartie...

Je vais aller la voir lundi prochain. Puis-je lui demander un allègement sur mon loyer si ce problème persiste? Que faire dans le cas où aucune solution n'est trouvée?

De plus, le robinet dans ma salle de bain ne tient presque plus. Le filetage du dessous est vraiment abîmé et le boulon de fixation ne sert quasiment plus à rien. Est-ce à ma charge en cas de changement?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **08/09/2017** à **13:29**

Bonjour,

Ce n'est pas l'agence que vous devez contacter mais votre propriétaire car c'est un problème de copropriété qui doit être réglé par la copropriété.

Par **Lag0**, le **08/09/2017** à **14:11**

Bonjour Tisuisse,
Sous réserve qu'il s'agisse bien d'une copropriété...

Par **yan**, le **08/09/2017** à **18:39**

Il s'agit d'une résidence, composée uniquement de locataire, qui appartient au même propriétaire.

Par **Tisuisse**, le **08/09/2017** à **18:48**

Qu'à cela ne tienne, c'est au propriétaire qu'il faut adresser vos doléances, et par LR/AR exclusivement.